

2024 09 05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240919-20240905-DE

Berger
Levrault

SAÔNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
13/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Objet de la délibération
Urbanisme : local communal situé 24 rue de la Fontaine – retour à la destination d'origine : local médico-social

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène BAUD GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h40), Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Violette SEGARD, Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ, Karine GOMES donnant pouvoir à Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Jérôme CUCHE, Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT, Franck NICOLAS donnant pouvoir à Christian MOREL, Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD, Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,

Absent : Philippe RIGAL, excusé

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Le Maire expose que, la commune de Saône, dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration des services à la population, souhaite répondre au besoin croissant d'offre médicale locale. Un local communal, jusqu'alors loué à une association, désormais vacant pourrait être affecté à l'accueil de professionnels de santé. Ce local, situé au 34 rue de la Fontaine à Saône, sera destiné à re-devenir un espace partagé entre plusieurs médecins ou autres professionnels travaillant dans le domaine médical.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives à l'exercice des professions médicales ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dite loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST), visant à améliorer l'accès aux soins en milieu rural ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, relative à la lutte contre la désertification médicale ;

Considérant le besoin d'accès aux soins médicaux pour les habitants de la commune de Saône et des environs ;

Considérant la vacance d'un local communal ;

Considérant la volonté de la commune d'encourager l'installation de médecins et de professionnels du secteur médical pour lutter contre la désertification médicale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** que le local communal situé au 34 rue de la Fontaine à Saône, anciennement loué à une association, redevienne un espace partagé pour l'accueil de plusieurs professionnels du secteur médical ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'aménagement du local et à la signature des conventions et baux professionnels avec les futurs occupants.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 19/09/2024
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etats.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE À : PRÉFECTURE DU DOUBS